

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/MB

OBJET

Autorisation donnée à Monsieur le Maire de lancer une procédure de délégation de service public pour la gestion des marchés forains de la Ville de Montereau-fault-Yonne

N° D_41_2025 (Service de la Commande Publique)

L'an deux mil vingt-cinq, le 31 mars à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 25 mars deux mil vingt-cinq et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS-EL ABIDI, M. REGUIG, Mme MAIROT, Mme IVAKHOFF, M. BELEK, M. ESPARRAGA, Adjoints au Maire, Mme CAMACHO, M. DOURET, M. FELLAH, Mme GAGÉ, M. LEMOINE, M. MALONGA, M. MEBARKI, Mme MEUNIER, M. MONIER, Mme SONI MAZOUZI, M. POUVESLE, M. ALBOUY, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, Mme PINTO JANEIRO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : M. ASFAUX représenté par Mme BOURGEAIS-EL ABIDI, Mme CHOISY représentée par M. DERVILLEZ, Mme CORNEILLAN représentée par M. ESPARRAGA, M. STUTZ représenté par Mme MAIROT, Mme ADANUR représentée par M. BELEK, Mme IN représentée par M. REGUIG, Mme LACHEMI représentée par Mme IVAKHOFF, Mme SAINTE ROSE représentée par M. LEMOINE, M. ANKAOUA représenté par Mme PINTO JANEIRO, M. JEGO représenté par M. ALBOUY, M. LOMBARD représenté par M. CHERON, Mme ZAIDI représentée par M. DEYDIER.

Secrétaire de séance : Mme IVAKHOFF.

~~~~~

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1411-1 et suivants et R. 1411-1 et suivants,
- Vu le Code de la commande publique et notamment son article L. 1121-3,
- Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux sur le principe d'une délégation de service public pour la gestion des marchés forains de la Ville de Montereau-Fault-Yonne du 25 mars 2025,
- Vu l'avis favorable de la 1<sup>ère</sup> commission du 25 mars 2025,
- Vu l'avis favorable de la 4<sup>ème</sup> commission du 27 mars 2025.
- Vu le rapport de présentation sur le principe d'une délégation de service public pour la gestion des marchés forains de la Ville de Montereau-Fault-Yonne, joint en annexe,
- Considérant qu'il apparaît opportun de confier la gestion des marchés forains de la Ville de Montereau-Fault-Yonne à un exploitant dans le cadre d'une délégation de service public,

.../...

DATE  
D'AFFICHAGE

04 avril 2025

NOMBRE DE  
CONSEILLERS :

en exercice

35

présents

23

votants

35

Il convient de conclure une convention de délégation de service public relative à la gestion des marchés forains de la Ville de Montereau-Fault-Yonne, laquelle aura notamment pour objet de confier au délégataire les missions de gestion telles que le placement des commerçants, les droits de place, le transport, la mise en place, le stockage et le gardiennage du matériel nécessaire à l'exploitation du marché.

La délégation de service public aura une durée de 4 ans.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :**

- **D'APPROUVER** le principe de délégation de service public pour la gestion des marchés forains de la ville de Montereau-Fault-Yonne,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégataire à engager la procédure de délégation de service public.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

